

## **SEANCE DU NEUF SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes CHARLASSIER - CHATEAU - CLEMENCEAU – JANVIER ESPINOLA MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER - TREMBLO

Excusés : Mme CHARLASSIER pouvoir à Mme CHATEAU  
Mme BROSSARD pouvoir à M DUEZ  
M GRENIER pouvoir à M MOULOT  
M TREMBLO

Absents : Mme DUMAS LEVY et M LEVY

Secrétaire de séance M VILLENEUVE

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2013**

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2013 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

### **ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil à chaque changement de Receveur il est nécessaire de prendre une délibération afin de lui allouer une indemnité de conseil. Le Conseil décide d'allouer cette indemnité à Monsieur SARRAZIN Raphaël.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2012**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais pour l'année 2012. Le Conseil donne un avis favorable.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite à des observations formulées par la Trésorerie, il s'avère nécessaire d'amortir des frais d'études d'un montant de 14 641,44 €. Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		
Chapitre 68	Compte 6811	+ 14 641,44 €
Chapitre 023	Compte 023	- 14 641,44 €
<u>Investissement</u>		
Chapitre 28	Compte 2804171	+ 14 641,44 €
Chapitre 021	Compte 021	- 14 641,44 €

### **ACTUALISATION DES ACTES CONSTITUTIFS DES REGIES MUNICIPALES**

A la demande de Monsieur le Trésorier de Blaye, il est nécessaire d'actualiser les actes constitutifs des régies municipales à savoir les régies : cantine, garderie, salle municipale et camping car. Le montant du fond de caisse et le montant maximum de l'encaisse ont été actualisés. Le Conseil donne un avis favorable.

## **CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES**

Monsieur MOURLOT présente la convention relative à l'expérimentation de la télétransmission. Celle-ci est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la Préfecture de Gironde. Le Conseil décide de transmettre les délibérations et arrêtés à la Préfecture à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Le dispositif de télétransmission utilisé par la collectivité sera la plate forme d'échanges IXBUS. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

## **INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)**

Dans les limites prévues par les textes, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables pour travaux supplémentaires de certains services. Après discussions le Conseil vote cette indemnité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SUN K 'DANSE**

Monsieur le Maire a rencontré l'association « SUN K 'DANSE » qui pratique la zumba, pour la location de la salle municipale pour effectuer de la Sumba le jeudi soir à compter du 12 septembre 2013. Le Conseil autorise le maire à signer la convention.

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE DE BLAYE ET DES ETABLISSEMENT ANNEXES**

Considérant que le Syndicat du Collège de Blaye et les Etablissements Annexes a décidé d'engager le processus de dissolution du dit syndicat par délibération en date du 3 juillet 2013. Considérant que l'ensemble de ses compétences seront reprises par le Syndicat Intercommunal des Lycées de Blaye à l'issue de la modification de ses statuts. Le Conseil décide d'accepter la dissolution du Syndicat.

## **FUSION DU S. I. DES LYCEES ET DU S. I. DU COLLEGE DE BLAYE ET CREATION D'UN SYNDICAT A LA CARTE**

Considérant que le Syndicat du Collège de Blaye a décidé d'engager le processus de sa dissolution par délibération en date du 3 juillet 2013,

Considérant que le S. I. des Lycées a décidé de reprendre les compétences exercées par le S.I. du Collège et de créer un syndicat à la carte au sens de l'article L5212-16 du CGCT par délibération en date du 3 juillet 2013,

**Le Conseil décide** d'accepter la fusion entre le S.I. des Lycées de Blaye et du S. I. du Collège de Blaye et la création d'un syndicat à la carte au sens de l'article L5212-16 du CGCT, groupant 3 catégories de communes en fonction des compétences exercées :

- Canton de Blaye : Totalité des compétences : Transport scolaire, lycées J. Rudel et de l'Estuaire, Collège S. Vauban et SEGPA
- Cantons de Bourg et de St Ciers : Transport scolaire, lycées J. Rudel et de l'Estuaire et SEGPA
- Canton de St Savin : Transport scolaire, lycées J. Rudel et de l'Estuaire

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire fait le point sur les différentes réunions relatives au rythme scolaire. Pour le suivi du dossier une commission est créée : Mmes BROSSARD - CHARLASSIER – CHATEAU – MM DUEZ et MOURLOT.

Suite au courrier de Madame le Maire de MAZION concernant la sécurité routière sur la R.D 135<sup>E2</sup> sollicitant la suppression du panneau indicatif « MAZION » situé sur la RD 137 et le panneau « MAZION 2 km » situé à l'entrée de la RD 135<sup>E2</sup>. Après discussion le Conseil accepte la suppression du panneau « MAZION » situé sur la RD 137.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la CAB. Le mobilier doit être installé dans la semaine 38 et les plantations doivent être réalisées dans le courant du mois de novembre.

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Prochaine réunion le 8 octobre 2013 à 19 heures

Séance levée à 20 heures 50